|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 572-F** |
|  | **18 décembre 2019** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| PROCèS-VERBAL  DE LA  ONZIÈME SéANCE PLéNIèRE | |
| Mercredi 20 novembre 2019 à 14 h 05 | |
| **Président:** M. A. BADAWI (Égypte) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Documents soumis pour approbation | 337(Rév.1), 402, 516 |
| 2 | Quarante-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B47) | 512 |
| 3 | Quarante-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B47) – seconde lecture | 512 |
| 4 | Quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B49) | 517 |
| 5 | Quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B49) – seconde lecture | 517 |
| 6 | Cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B50) | 524 |
| 7 | Cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B50) – seconde lecture | 524 |
| 8 | Cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B51) | 525 |
| 9 | Cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B51) – seconde lecture | 525 |
| 10 | Cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B52) | 526 |
| 11 | Cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B52) – seconde lecture | 526 |
| 12 | Quatrième série de textes soumis par la Commission de rédaction en seconde lecture (R4) | 527 |

# 1 Documents soumis pour approbation (Documents 337(Rév.1), 402 et 516)

1.1 Le **Président de la Commission 3** présente le Document 337(Rév.1), qui contient le rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière, et souligne les points, exposés dans le rapport, qui ont été examinés par la commission lors des deux réunions qu'elle a tenues dans le cadre de la conférence. Une fois qu'il aura été approuvé, le rapport, assorti des observations formulées par la plénière le cas échéant, sera transmis au Secrétaire général afin qu'il en saisisse le Conseil à sa session de 2020.

1.2 Le Document 337(Rév.1) est **approuvé**.

1.3 Le **Président de la Commission 3** remercie le Secrétaire général, le Directeur du BR et le personnel pour l'aide qui lui a été apportée en vue d'élaborer le rapport. Il remercie également les délégués pour leur soutien.

1.4 Le **délégué de la République islamique d'Iran** exprime ses remerciements au Président de la Commission 3 et considère que, mis à part les résolutions visées dans le rapport, il n'existe aucune autre résolution ayant des incidences financières supplémentaires.

1.5 Les **délégués de la République sudafricaine**, s'exprimant au nom du Groupe africain, **de la Fédération de Russie** et **de l'Allemagne**, s'exprimant au nom de la CEPT, félicitent le Président de la Commission 3 et son équipe pour leur excellent travail.

1.6 Le **délégué du Kenya** remercie l'UIT d'avoir donné à son pays la possibilité de présider une commission d'une telle importance.

1.7 Le **Président** invite les participants à étudier le Document 402, dont l'examen a été reporté lors de la neuvième séance plénière.

1.8 Le **délégué de la France** déclare qu'à la suite de consultations, il est proposé que le texte ci-après soit approuvé et inclus dans le procès-verbal de la séance plénière en tant que décision de la Conférence: «En ce qui concerne les radars météorologiques, la révision du point 8 du *décide*de la Résolution **229 (Rév.CMR-19)** telle qu'approuvée au titre du point 9.1 (Question 9.1.5) de l'ordre du jour (CMR-19) est strictement limitée à la spécification de paramètres de sélection dynamique de fréquences vis-à-vis des modifications apportées aux renvois 5.447F et 5.450A».

1.9 Il en est ainsi **décidé**.

1.10 Sous réserve de ce qui précède, le Document 402 est **approuvé**.

1.11 Le **Président du Groupe ad hoc 5C de la plénière** présente le Document 516, qui contient le rapport du Groupe ad hoc sur le point 1.3 de l'ordre du jour. À l'issue d'un examen approfondi des propositions soumises à la conférence conformément à la Résolution 766 (CMR-15) au titre du point 1.3 de l'ordre du jour, il n'a malheureusement pas été possible de parvenir à un compromis. Le Groupe a donc conclu que, mis à part la suppression en conséquence de la Résolution 766 (CMR-15), il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications au Règlement des radiocommunications.

1.12 Le Document 516 est **approuvé**.

# 2 Quarante-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B47) (Document 512)

2.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 512.

2.2 Le **Président** invite les participants à examiner le Document 512.

Article 9 (MOD 9.1A, MOD 9.2, ADD 9.2.1, MOD 9.4); Article 11 (MOD 11.48, ADD 11.48.1, MOD 11.49); Article 21 (MOD Tableau 21-4); Article 22 (MOD 22.5H, MOD 22.5I, SUP Tableau 22-4C, SUP 22.5H.6); Appendice 4 (MOD Tableau A); Appendice 5 (MOD Tableau 5-1); Appendice 30 (MOD Article 2A, MOD 4.1.13, MOD 4.1.16, MOD 4.1.24, MOD 4.2.17, MOD 4.2.20, Annexe 1 MOD 6); Appendice 30A (MOD Article 2A, MOD 4.1.1, MOD 4.1.13, MOD 4.1.16, MOD 4.1.24, MOD 4.2.17, MOD 4.2.20; Article 7 – MOD Titre, MOD 7.1, MOD Annexe 1 § 6, MOD Annexe 4 § 2); Appendice 30B (MOD 6.1, MOD 6.16, MOD 6.19, MOD 6.21, MOD 8.5, ADD 8.16*bis*, MOD Tableau 4 500-4 800 MHz, 6 725‑7 025 MHz; MOD Tableau 10,70-10,95 GHz, 11,20-11,45 GHz, 12,75-13,25 GHz); MOD Résolution 49 (Rév.CMR-15); MOD Résolution 55 (Rév.CMR-15)

2.3 **Approuvés**.

2.4 La quarante-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B47) (Document 512) est **approuvée**.

# 3 Quarante-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B47) – seconde lecture (Document 512)

3.1 Le **délégué de la République islamique d'Iran** fait observer, s'agissant du MOD 11.49, qu'une version légèrement différente est reproduite dans le Document 502, qui a déjà été approuvé par la plénière. Il demande des précisions quant à la version qui sera retenue.

3.2 Le **Directeur du BR** déclare que, conformément à la pratique habituelle, la Commission de rédaction regroupera les deux versions lors de l'établissement des Actes finals.

3.3 Le **délégué de la République islamique d'Iran** indique que, dans ce cas, il serait préférable de reporter la seconde lecture du Document 512 jusqu'à ce que la version consolidée du MOD 11.49 soit disponible en vue d'un examen.

3.4 Le **Président de la Commission de rédaction** fait remarquer que, dans de tels cas, la synthèse est toujours effectuée par la commission de rédaction. Il convient de garder à l'esprit, cependant, que le fait de reporter la seconde lecture aurait pour effet de retarder l'établissement des Actes finals.

3.5 Compte tenu de cette observation et des contraintes de temps, le **Président** propose que le Document 512 soit approuvé en seconde lecture, à l'exception du MOD 11.49, étant entendu que la version consolidée de cette disposition sera soumise pour approbation en seconde lecture à la prochaine séance plénière.

3.6 Le **délégué de la République islamique d'Iran** souscrit à cette proposition. Toutefois, il est contraire à la procédure d'approuver deux documents contenant des dispositions à caractère sensible, comme le MOD 11.49, qui sont similaires mais pas identiques. Dans un tel cas, les deux documents devraient, à tout le moins, être examinés conjointement afin de garantir la cohérence. Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires dans le cadre du regroupement de ces dispositions, afin qu'elles ne soient pas difficiles à mettre en œuvre.

3.7 En l'absence d'autres observations, le **Président** considère que les participants souhaitent approuver sa proposition.

3.8 Il en est ainsi **décidé**.

3.9 À l'exception du MOD 11.49, la quarante-septième série de textes soumis à la Commission de rédaction (B47) (Document 512) est **approuvée** en seconde lecture.

# 4 Quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B49) (Document 517)

4.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 517.

4.2 Le **Président** invite les participants à examiner le Document 517.

MOD Résolution 72 (Rév.CMR-07)

4.3 **Approuvé**.

4.4 La quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B49) (Document 517) est **approuvée**.

# 5 Quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B49) – seconde lecture (Document 517)

5.1 La quarante-neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B49) (Document 517) est **approuvée** en seconde lecture.

# 6 Cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B50) (Document 524)

6.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 524.

6.2 Le **Président** invite les participants à examiner le Document 524.

Appendice 4 (MOD Tableau A, MOD Tableau B)

6.3 **Approuvés**.

6.4 La cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B50) (Document 524) est **approuvée**.

# 7 Cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B50) – seconde lecture (Document 524)

7.1 La cinquantième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B50) (Document 524) est **approuvée** en seconde lecture.

# 8 Cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B51) (Document 525)

8.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 525.

8.2 Le **Président** invite les participants à examiner le Document 525.

Article 5 (MOD Tableau 75,2-137,175 MHz, ADD 5.A17, MOD Tableau 137,175-148 MHz, ADD 5.AA17, MOD Tableau 148-161,9375 MHz, ADD 5BB17, MOD 5.219; ADD Résolution COM 5/9 (CMR-19) – Utilisation de la bande de fréquences 137-138 MHz par les satellites non géostationnaires associés à des missions de courte durée dans le service d'exploitation spatiale; SUP Résolution 659 (CMR-15)

8.3 **Approuvés**.

8.4 La cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B51) (Document 525) est **approuvée**.

# 9 Cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B51) – seconde lecture (Document 525)

9.1 La cinquante et unième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B51) (Document 525) est **approuvée** en seconde lecture.

# 10 Cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B52) (Document 526)

10.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 526, concernant les travaux relatifs au point 1.3 de l'ordre du jour qui ont été exposés par le président du Groupe ad hoc 5C de la plénière précédemment pendant la séance.

10.2 Le **Président** invite les participants à examiner le Document 526.

SUP Résolution 766 (CMR-15)

10.3 **Approuvé**.

10.4 La cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B52) (Document 526) est **approuvée**.

# 11 Cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B52) – seconde lecture (Document 526)

11.1 La cinquante-deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction (B52) (Document 526) est **approuvée** en seconde lecture.

11.2 Le **délégué de l'Égypte** déclare que, dans la mesure où un compromis n'a pas pu être trouvé au sujet du point 1.3 de l'ordre du jour, malgré les efforts déployés par la Commission d'études 7 et le Groupe de travail 7B de l'UIT-R au cours des quatre dernières années, il faudra résoudre les éventuels problèmes de brouillages causés aux services fixe et mobile dans la bande de fréquences 460-470 MHZ dans le futur. L'Administration de l'Égypte soumettra un texte sur cette question à la prochaine séance plénière.

11.3 Le **délégué de la République islamique d'Iran** considère qu'afin de faciliter les travaux de la RPC en vue de la CMR-23, l'Administration de l'Égypte voudra peut-être proposer l'entité à laquelle les études relatives à cette question devraient être confiées. La question en elle-même pourrait être traitée au titre du point permanent 7 de l'ordre du jour.

11.4 Le **Président de la Commission 5** félicite les présidents du Groupe de travail 5C et de ses sous-groupes de travail pour avoir mené à bien leurs travaux et les remercie pour l'excellente maîtrise dont ils ont fait preuve afin de traiter des sujets difficiles et pour avoir résolu efficacement les questions complexes au titre du point 1.7 de l'ordre du jour.

# 12 Quatrième série de textes soumis par la Commission de rédaction en seconde lecture (R4) (Document 527)

12.1 Le **Président de la Commission de rédaction** présente le Document 527 et fait observer que, comme cela a été convenu en première lecture, la version russe de l'Appendice 30B (MOD Annexe 3, MOD Annexe 4) a été alignée sur la version anglaise.

12.2 La quatrième série de textes soumis par la Commission de rédaction en seconde lecture (R4) (Document 527) est **approuvée**.

**La séance est levée à 14 h 45.**

Le Secrétaire général: Le Président:  
H. ZHAO A. BADAWI